



## ASSAINISSEMENT

# ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : CHANGER SON INSTALLATION AVEC ERDRE & GESVRES

Depuis 2016, Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes a développé ses missions de conseil et d'information auprès des habitants. En 2018, Erdre & Gesvres, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, rentre dans une phase concrète et propose des solutions « clés en main » pour la réhabilitation des installations.

Mis en ligne le 20 novembre 2018

### Un dispositif sur mesure

La communauté de communes propose un dispositif simplifié pour permettre au plus grand nombre de changer son installation d'assainissement individuel vétuste, polluante et/ou présentant un risque pour la santé. Sur rendez-vous, par téléphone, avant, pendant, et après les travaux, l'équipe du SPANC est présente à chaque étape. Il y en a 4 :

**1. LA DEMANDE :** Les principaux critères d'acceptation de votre demande : être propriétaire du logement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, c'est-à-dire, depuis plus de 7 ans et ne pas vendre avant 2 ans.

**2. FAISABILITÉ & TECHNIQUE :** Un technicien se déplace chez vous, évalue votre besoin et détermine la technique d'assainissement adéquate.

**3. FINANCEMENT :** Vous recevez un devis, avec le reste à charge. Ce dispositif bénéficie en effet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (5100€ maximum) et la communauté de communes rajoute 1000€ pour les ménages qui ont des ressources moins élevées. La partie administrative liée à la subvention est prise en charge par le SPANC. Une fois le devis validé, les travaux peuvent commencer.

**4. RÉALISATION :** Pour s'assurer de la bonne qualité et du juste prix des travaux, la communauté de communes a bien sûr réalisé un appel d'offre, et c'est une entreprise de Treillières qui a été retenue. Cette entreprise mandatée réalise les travaux chez vous.

**ENCORE DES PLACES DISPONIBLES !**

L'objectif est d'atteindre la réhabilitation de près de 200 installations mais seulement 181 dossiers vont pouvoir être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Lire LE MAG n°46). Il reste encore une vingtaine de places pour pouvoir bénéficier d'une subvention... dépêchez-vous de déposer votre dossier, après il sera trop tard.

Pour plus d'infos contactez le SPANC au 02 28 02 01 05 ou par mail : [spanc@cceg.fr](mailto:spanc@cceg.fr)



[RETOUR À LA LISTE](#)



**Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

02 28 02 22 40

[CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30